



## Réforme du bac : une « délocalisation » des épreuves n'est pas exclue

Dans la minorité des lycées où la première session d'épreuves E3C est toujours bloquée, le ministère de l'éducation pourrait reconvoquer les élèves dans un centre d'examen. C'est l'« ultime parade », commente-t-on dans les cercles d'enseignants. Face aux blocages persistants des épreuves communes de contrôle continu (les « E3C », dans le jargon de l'école), le ministre de l'éducation a annoncé, mardi 3 mars sur LCI, ne pas exclure de « délocaliser » les derniers écrits.

Concrètement, il s'agirait de reconvoquer dans des centres d'examen (« deux ou trois à l'échelle nationale », précise-t-on rue de Grenelle), les lycéens n'ayant pas encore pu composer sur leurs premières épreuves d'histoire-géographie et de langues, et de contourner ainsi toute velléité de blocage.

Cette option, dont Le Parisien s'est fait l'écho le 1er mars, ne serait envisagée que

« dans les cas les plus extrêmes », a précisé le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, sur LCI, évoquant « moins de 1 % des établissements » concernés. « C'est la dernière solution, renchérit-on dans son entourage, et elle ne sera décidée qu'au cas par cas. »

Un « sentiment un peu amer »

Le syndicat de proviseurs SNPDEN-UNSA a recensé entre dix et quinze lycées où la situation est encore « totalement coincée », quatre ou cinq à Paris, quelques autres dans les académies de Créteil et de Versailles, à Marseille et dans le Sud-Ouest.

« Cela ne veut pas dire que la première session a été bien vécue, tient à nuancer Philippe Vincent, porte-parole de ce syndicat et proviseur à Aix (Bouches-du-Rhône). Dans quasiment un lycée sur deux, les nouvelles épreuves ont posé problème. Les équipes en gardent le sentiment un peu amer d'avoir travaillé à vide. Dans un contexte social tendu, poursuit-il, ce n'est pas simple d'aborder positivement la deuxième session », déjà programmée en avril-mai. La réforme du baccalauréat en prévoit trois – deux en première, une en terminale – valant pour 30 % de la note finale.

« Je n'ai pas de solution, confie le proviseur d'un lycée du centre de Paris. Après trois reports, et trois jours consécutifs de blocages au retour des congés d'hiver, soit du fait d'élèves soit du fait d'enseignants, j'ai le sentiment de ne plus savoir quoi faire, explique-t-il. L'hypothèse d'une délocalisation ne me plaît pas particulièrement, mais elle peut offrir une solution de sortie de crise. »

C'est que le temps presse : les premières commissions d'harmonisation des notes sont programmées dans les académies à compter du 11 mars. C'est aussi la date à laquelle le comité de suivi de la réforme du lycée devrait proposer des

« aménagements » des épreuves, certaines susceptibles de porter sur le calendrier de la deuxième session d'E3C. Cette dernière « vient trop tôt », martèle Claire Guéville, du SNES-FSU, syndicat majoritaire dans le second degré qui continue de réclamer l'annulation de la première session. Les épreuves de français et celles des « spécialités » pour les élèves de première approchent elles aussi.

Encore 41 000 copies attendues

En attendant, au ministère de l'éducation, on se félicite d'avoir déjà réussi à faire

« numériser » et « corriger » bon nombre de copies. « On ne voit pas se dessiner de mouvement de boycott de la correction » – comme celui qui avait émaillé la session 2019 du baccalauréat –, y assure-t-on. L'éducation nationale comptabilise, à ce jour, quelque 1,7 million de copies rendues, sur les 1,741 million prévues. Elle en attend donc encore 41 000, soit parce que les épreuves restent à organiser (« c'est le cas partout en Guadeloupe et en Martinique », rappelle le SNES-FSU), soit parce qu'elles continuent d'être reportées.

La piste de la « délocalisation » aurait un autre avantage : permettre de départager le « bon grain de l'ivraie », comme le disent les chefs d'établissement ; autrement dit, les lycéens empêchés de composer des « vrais bloqueurs ». « Dans mon lycée, sur les 180 élèves privés de notes, j'en compte une vingtaine déterminés à s'opposer à la tenue des épreuves, témoigne le proviseur parisien précédemment cité. Une cinquantaine a suivi le mouvement ; le reste, ce sont des élèves qui ne savent pas quoi faire ou quoi dire, bref, qui subissent. »

M. Blanquer les a mis en garde sur LCI : « S'ils ne se présentaient pas malgré tout pour passer leur examen, ils auront zéro. » Une « épée de Damoclès » qui inquiète les parents : la FCPE réclame, en sus de l'annulation de tous les zéros, la convocation de tous les élèves concernés par des blocages aux épreuves de rattrapage (en septembre) et la prise en compte des seules notes au-dessus de la moyenne pour cette session.

Mattea Battaglia